

DOCUMENT  
A CONSERVER

# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

## Commune de BIRAC SUR TREC



*Le document d'information communal sur les risques majeurs est un document d'information destiné à préparer la population à bien réagir en cas de crise.*

Sur le site gouvernemental géorisque.gouv.fr, les risques majeurs identifiés par les services de l'état pour notre commune sont : Inondation, Remontée de nappe, Séisme, Mouvements de terrains, Retrait Gonflement des argiles, Radon et Pollution des sols.

Non répertoriés par les services de l'état mais importants également, les risques tempêtes et vents violents, et canicule.

### Le risque Inondation :

N'étant pas concernés par les crues de la Garonne, le risque inondation sur notre commune reste faible.

En effet, les débordements assez réguliers du Trec et de la Canaule occasionnent seulement des dégâts aux champs et cultures qui les bordent.

Les inondations dues aux épisodes pluvieux très intenses, comme en juin 1971, peuvent quant à eux, provoquer des dégâts aux habitations et potentiellement mettre en danger des personnes.

Conseil : limiter vos déplacements et se tenir informé des évolutions de la situation.

## Le risque Remontée de nappes :

Dans notre commune, certaines nappes phréatiques sont très peu profondes et lors d'épisodes pluvieux long, il peut leur arriver de remonter vers la surface, voir même jusqu'à la surface.

Cela peut engendrer des inondations de caves ou de sous-sol, des fissurations d'habitations ou des remontées de cuves enterrées ou de piscines.

Aujourd'hui, avec les analyses de sol obligatoires avant toute construction, ces risques sont considérablement réduits mais pour les autres il est important de savoir que ce risque existe. Pour autant, plusieurs épisodes de ce type ont eu lieu sur la commune ces 60 dernières années sans que cela n'ai provoqué, à notre connaissance, de dégâts.

## Le risque Séisme :

Notre commune se situe au niveau le plus faible pour ce risque (1/5). Le niveau de risque permet surtout de déterminer comment les constructions doivent être réalisées.

Aucunes mesures spécifiques ne sont donc à prendre sur notre commune lors de la construction d'édifices.

## Le risque mouvements de terrains :

Deux raisons possibles : l'effondrement ou l'affaissement du terrain dans une cavité souterraine (quasiment inexistant sur la commune(un seul répertorié)) , ou les retraits / gonflements d'argiles qui eux, sont bien présents sur la commune et occasionnent parfois des dégâts importants sur les habitations.

En effet, ce sont les différences d'humidité des argiles qui provoquent des mouvements de terrain pouvant fragiliser les fondations des habitations.

Là aussi, les analyses de sols obligatoires avant construction permettent d'adapter les fondations à ces aléas mais il faut aussi respecter certaines consignes, comme parfois la réalisation d'un trottoir tout autour de la construction ou éviter la plantation d'arbres proche de l'édifice afin de conserver une humidité constante tout au long de l'année au niveau des fondations.

## Le risque Radon :

Niveau de risque 1/3 pour Birac sur Trec

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol, l'air et l'eau. Pour les zones à risque 3/3 , il peut parfois s'accumuler dans les bâtiments et provoquer des nuisances.

Dans notre commune, il n'y a donc aucune obligation d'informer d'éventuels acquéreurs ou locataire sur ce risque.

## Le risque Pollution des sols :

Une ancienne décharge municipale et une usine de fabrication de cagettes désaffectée sont probablement les deux seuls sites pouvant, potentiellement, engendrer une pollution des sols. Les deux autres sites répertoriés sont des entreprises de fabrication de charpentes en activités et dont les installations, aux normes, sont régulièrement contrôlées.

## Le risque tempête et vents violents :

C'est de loin celui qui a le plus de probabilité de provoquer des morts et des blessés.

Il est donc très important de respecter les conseils de comportements suivants :

- Limiter les déplacements
- Ne pas se promener en forêt
- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent

## Le risque canicule



**En cas de malaise ou d'un coup de chaleur,appelez immédiatement le 15.**

**La municipalité possède des locaux rafraîchis pouvant accueillir les personnes les plus fragiles. Se renseigner en mairie.**

## Informations pratiques

### les numéros de téléphone à connaître :

Les numéros d'urgence		Mairie	
<b>112</b>	N° Urgence européen	Téléphone	05 53 20 00 31
<b>5</b>	SAMU	Astreinte	06 70 57 16 92
<b>18</b>	SDIS (Pompiers)	Fax	
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie	Mail:	mairie-de-birac-sur-trec@orange.fr
		Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h Vendredi de 8 h 15 à 12 h	

### L'alerte sur la commune

En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population grâce à un passage en porte à porte organisé par les équipes municipales.